



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

pédicures podologues

Question écrite n° 113427

## Texte de la question

Mme Maryse Joissains-Masini attire l'attention de Mme la secrétaire d'État auprès du ministre du travail, de l'emploi et de la santé, chargée de la santé, sur la nécessité d'ouvrir une consultation avec vos services pour mettre en place un *numerus clausus* pour la profession de podologues pédicures. En effet, plusieurs signaux sont actuellement : le concours d'entrée n'est plus adapté le quota du nombre de professionnels en formation est supérieur à celui admis par les textes. Il s'ensuit un nombre de nouveaux diplômés en France qui avoisine les 500 par an, auquel il faut ajouter les diplômés belges, (qui sont Français mais font leurs études en Belgique car c'est gratuit), et autre phénomène, les ré-affiliations, ce qui fait un total de « nouveaux professionnels » sur le marché du travail de plus de 500, chiffre bien trop supérieur pour le remplacement des départs à la retraite qui sont seulement, à l'heure actuelle, en moyenne de 80 professionnels. Elle vous demande que soit mise en place une commission de concertation sur le *numerus clausus* et de bloquer toute ouverture de nouveaux instituts de pédicurie-podologie tant que la commission de concertation sur le *numerus clausus* n'aura pas donné ses conclusions.

## Données clés

**Auteur :** [Mme Maryse Joissains-Masini](#)

**Circonscription :** Bouches-du-Rhône (14<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 113427

**Rubrique :** Professions de santé

**Ministère interrogé :** Santé

**Ministère attributaire :** Affaires sociales et santé

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 5 juillet 2011, page 7060

**Question retirée le :** 19 juin 2012 (Fin de mandat)